

BOURSE AU PERMIS :

Nombre de bourses attribué par an : 5

Montant attribué par bourse : 400 € maxi

Critère de ressources :

- Tranche 1 : 100 % de l'aide
- Tranche 2 : 80 % de l'aide
- Tranche 3 et > : 0% de l'aide

Pour les bénéficiaires qui passent le code en ligne en candidat libre, le montant attribué sera proratisé à 75% du montant de la bourse attribuée.

Nombre d'heures à effectuer par le jeune : 35H